

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE

DEL.2025-CS-02

DÉLIBÉRATION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 27.02.2025

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Halte découverte à ST JEAN LE CENTENIER, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 17h en présence de :

**Ardèche Sources et Volcans** : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre, VEYRENC Yves, GEIGUER Jacques.  
**CCBA** : ARNAUD Jean-Luc, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TOURVIELHE Max, FAURE Cécile.  
**Montagne d'Ardèche** : GENEST Jacques.  
**Pays des Vans en Cévennes** : BASTIDE Bérengère, MANIFACIER Christian.  
**Baume Drobie** : CHABANE Francis, WALDSCHMIDT Pascal.  
**Berg et Coiron** : FARGIER Marie, NAJI Driss, CROS Joël.  
**Gorges de l'Ardèche** : AGERON Claude, MASSOT Guy,  
**Val de Ligne** : BAULAND Brigitte, CHANIOL Bernard.

Nombre de Délégués :

En exercice : 39

Présents : 22 (dont 2 suppléants)

Procurations : 3

Votants : 25

Absents : 16

Date de convocation : le 21/02/2025

Procurations : GENEST Sandrine donne pouvoir à GENEST Jacques, PICHON Luc donne pouvoir à AGERON Claude, TAUPENAS Martine donne pouvoir à SAUCLES Gérard.

Absents : RIEU Dominique, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, AUZAS Vincent, DEFFREIX Christophe, GILLY Michelle, CLEMENT Nicolas, ROSSI Joëlle, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BRUYERE-ISNARD Thierry, ROBERT Lionnel, DELEUZE Johan.

Secrétaire de séance : GENEST Jacques

**Objet : Compte administratif 2024 et affectation des résultats – Budget principal du SYMPAM (voir feuille jointe)**

L'arrêté des comptes du SYMPAM est constitué par le vote du Comité Syndical, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le Comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2024, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 dont les résultats s'établissent comme suit :

#### Section de fonctionnement

##### Résultat de l'exercice 2024

Recettes :	381 696,01 €
Dépenses :	376 050,00 €
Excédent de l'exercice :	5 646,01 €

##### **Résultat définitif 2024 :**

Excédent 2023 reporté :	107 811,99 €
Excédent de l'exercice :	5 646,01 €

**Total :** **113 458,00 €**

#### Section d'investissement

##### Résultat de l'exercice 2024

Recettes :	151 559,96 €
Dépenses :	29 959,26 €
Excédent de l'exercice :	121 600,70 €

##### **Résultat définitif 2024 :**

Déficit 2023 reporté :	48 126,27 €
Excédent de l'exercice :	121 600,70 €

**Total :** **73 474,43 €**

##### Restes à réaliser :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	80 427,00 €

**TOTAL GENERAL :** **- 6 952,57 €**

- **D'AFFECTER au budget primitif 2025** la somme de **106 505,43 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté et la somme de **6 952,57 €** au compte 1068 d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Gérard SAUCLES

